

DÉPARTEMENT DU VAR



MAIRIE  
DE

MAZAUGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAZAUGUES  
SEANCE DU 29 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt -neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Mazaugues s'est réuni en salle des fêtes, place André Pedeau, sur convocation légale du vingt et un juin deux mille vingt, et adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Laurent GUEIT.

**Effectif légal** : 15 - Quorum : 8 – Présents : 14 - Suffrages exprimés : 15

**Présents** : Laurent GUEIT, Olivier HUNZIKER, Jean-Luc CASSINOTO, Jean BONHOMME, Richard NEY, Sophie VENTRE, Philippe BAGNIS, Céline ROUSTAN, Martine GONTIER, Lucie PELAUD, Jean-Marie LACATENA, Pierre BLANC, Jean-Jacques FOLETTI, Paméla D'HABIT.

**Absents excusés** : Laurence GAUD, pouvoir donné à Laurent GUEIT  
Pouvoir

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Lucie PELAUD.

**D210629/12**

**MODIFICATION TARIFICATION PERISCOLAIRE ANNEE 2021-2022**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 2121-29 ;

**Vu** les délibérations n°D180720/03 du 20 juillet 2018, délibération n°D190408/04 du 8 avril 2019, délibération N° D200723/04 du 23 juillet 2020, modifiées portant sur les tarifs du service périscolaire et le règlement intérieur des services périscolaires pour l'année scolaire 2020/2021,

**Vu** le projet de règlement intérieur du service périscolaire,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Richard NEY,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à LA MAJORITE :( ABSTENTION : Olivier HUNZIKER. POUR : Laurent GUEIT, Jean-Luc CASSINOTO, Jean BOHOMME, Richard NEY,**

Sophie VENTRE, Philippe BAGNIS, Céline ROUSTAN, Martine GONTIER, Lucie PELAUD, Jean-Marie LACATENA, Pierre BLANC, Jean-Jacques FOLETTI, Paméla D'HABIT, Laurence GAUD)

- 1) **Approuve** le règlement intérieur du service périscolaire ;
- 2) **Fixe** les tarifs du service périscolaire tel que présenté ci-dessous pour l'année scolaire 2021-2022 :

Surveillance	<p><b><u>Le tarif du trimestre de surveillance du matin :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>10 € pour la surveillance du matin de 7h30 à 8h30</b></li></ul> <p><b><u>Le tarif au trimestre pour la surveillance du soir :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>10 € pour 1 jour, surveillance de l'après-midi de 16 h 30 à 18 h 30</b></li><li>- <b>20 € pour 2 jours, surveillance de l'après-midi de 16 h 30 à 18 h 30</b></li><li>- <b>30 € pour 3 jours, surveillance de l'après-midi de 16 h 30 à 18 h 30</b></li><li>- <b>40 € pour 4 jours, surveillance de l'après-midi de 16h30 à 18 h 30</b></li></ul> <p><u>Tout retard après 18h30 pour récupérer l'enfant sera facturé à hauteur de 5 € par ¼ d'heures de retard.</u></p>
Restauration	<ul style="list-style-type: none"><li>- repas enfant : <b>4,23 €</b></li><li>- repas adulte : <b>4,70 €</b></li><li>- Plan d'Aide Individualisé (PAI) : <b>1,10 €</b></li><li>- repas intergénérationnel : <b>4,33 €</b></li></ul>

Monsieur Olivier HUNZIKER donne des précisions sur son vote et explique à l'assemblée qu'il s'abstient sur cette question du fait que ses enfants sont scolarisés à l'école communale.

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le 5 juillet 2021
- affichage en mairie le 5 juillet 2021

**Pour extrait certifié conforme**

Mazaugues, le 5 juillet 2021

Laurent GUEIT

Maire de Mazaugues